

5^c. Journal du Lot 5^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

Abonnements

CAHORS ville.....	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes.....	3 fr.	5 fr.	9 fr.
Autres départements.....	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance. Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. GOESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne).....	25 cent.
RÉCLAMES.....	50

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

Pour ceux qui ne lisent QUE LE DIMANCHE LA SEMAINE EN FRANCE

Les grèves de Marseille. — Le Congrès du Travail.

A Marseille, les grèves patronales et ouvrières qui paraissent en voie d'apaisement à la fin de la semaine dernière, se sont ravivées brusquement. M. Charles Roux, de la compagnie Transatlantique, a rompu les négociations avec les inscrits maritimes et s'est retiré à la campagne. Il est probable que cette décision a été prise sous la pression des autres armateurs, indignés d'avoir été abandonnés dans la lutte contre les syndicats.

Mais depuis lors le gouvernement a tenu un conseil de cabinet et une note brève indique qu'il s'est occupé de la question. Des ordres précis ont été donnés au préfet et au représentant du ministre du commerce à Marseille, et les négociations ont vite repris entre représentants des deux partis.

Du côté des dockers, un arbitrage a été accepté; c'est M. Magnan, ancien président du tribunal de commerce, qui en est chargé selon les clauses du contrat de 1903. Du côté des inscrits maritimes, M. Roux, a consenti à revenir sur sa détermination de ne plus parlementer. Et les pourparlers se poursuivent.

Le Congrès de la Confédération générale du Travail a, comme nous l'avons fait pressentir, donné raison aux partisans de l'action directe. Par 820 voix contre 380, la représentation proportionnelle au Comité central que demandaient les modérés, les partisans de l'action politique démocratique ont été battus. Toute discussion se termine donc depuis quelque temps par le même éclatant triomphe des révolutionnaires.

Mais tout l'intérêt du Congrès de Bourges ne doit pas être concentré dans cette résolution qui indique l'avènement dans l'histoire politique de la France d'un parti nouveau, le parti syndicaliste. Tout de suite l'assemblée a voulu passer de la théorie à l'action et pour montrer la mise en pratique de sa formule, elle a déclaré que sans lois, sans intervention de l'Etat, les ouvriers sauraient imposer la journée de huit heures en refusant de travailler davantage le soir du 1^{er} mai 1906.

Voilà une manifestation nouvelle et qui est simple. Peut-être même est-elle trop simple pour le règlement des relations entre le capital et le travail, car elle suppose une orientation des esprits et une commune volonté ouvrière qui n'existe pas encore. Il est vrai que l'époque de la manifestation est renvoyée à dix-huit mois. D'ici-là la propagande peut agir.

A L'ÉTRANGER

En Italie: les grèves; le Congrès de la Libre-pensée. — La guerre Russo-Japonaise.

En Italie, un héritier mâle est enfin venu au roi Victor-Emmanuel II; le nouveau-né a reçu le nom de Humbert et le titre de prince de Piémont.

A la même heure, éclataient de tous côtés des grèves; à Gênes, à Milan, à Rome. Tout de suite le mouvement prenait une acuité qui se comprend en ce pays encore très mal pourvu d'organisations ouvrières; la violence s'en mêlait et à Gênes, la police maladroite, à usé du revolver et occasionné des morts. Dans un télégramme au maire de Milan, le président du Conseil a blâmé l'action des meurtriers et promis la neutralité bienveillante du gouvernement. D'ailleurs, partout la situation est devenue meilleure, et à l'heure qu'il est, le travail a été repris dans toutes les villes.

A Rome se tient le Congrès de la Libre-pensée; du fait de la rupture de la France avec le pape, la section française acquiert dans les délibérations une grande importance. C'est naturellement contre les violences de la religion catho-

lique que se sont élevés surtout les orateurs des premières séances; on y a parlé de la séparation de l'Eglise et de l'Etat avec calme, mais lorsque des congressistes ont voulu partir avec le prolétariat ouvrier et envoyer un salut aux grévistes, il y a eu tumulte. La majorité voudrait ne pas confondre les théories libre-penseuses avec les théories socialistes.

En Extrême-Orient, les opérations un moment arrêtées par la lassitude des Japonais, au lendemain de la bataille de Liao-Yang, ou bien débordées à la connaissance des journaux par la discrétion proverbiale de l'état-major jaune, paraissent devoir recommencer sur deux points où les adversaires sont bien en contact.

En Mandchourie, l'armée du maréchal Oyama se dirige tout entière sur Moukden dont elle n'est plus éloignée que de 35 kilomètres. L'opinion générale est qu'une nouvelle bataille est imminente et que les Japonais voudraient réaliser cette fois le vaste mouvement tournant que Kouroupatkine a déjoué à Liao-Yang. Il est certain que les Russes souffrent beaucoup du manque de vivres et que leur situation est devenue pire depuis la retraite, mais il est certain aussi que la bataille de Liao-Yang n'a rien terminé.

A Port-Arthur l'attaque a recommencé: deux forts sont tombés aux mains des Japonais et la chute de l'un d'eux, appelé la Lunette de Kouroupatkine, serait considérée comme un désastre.

Des détails donnés sur la guerre par un lieutenant russe ont suscité la pitié. Dans tous les pays civilisés, des hommes politiques et des publicistes se mettent à solliciter les gouvernements d'intervenir pacifiquement en vue d'arrêter cette guerre terrible. Dans un article retentissant, M. de Lanessan a lancé l'idée d'une intervention amicale de l'Angleterre et de la France; malheureusement on déclare que les belligérants tiennent à rester sourds à toute proposition en faveur de la paix jusqu'à nouvel ordre.

LE FURETEUR.

GRAVURES EN TAILLE DOUCE

MONSIEUR BOUDOU CONSEILLER GÉNÉRAL DE MONTCUQ

Les peuples heureux n'ont pas d'histoire dit un proverbe. Monsieur Boudou est comme les peuples heureux, et le canton de Montcuq serait heureux aussi comme Monsieur Boudou et comme les peuples qui n'ont pas d'histoire s'il n'avait connu que la période où Monsieur Boudou l'a administré.

Ceux qui ont connu en effet les périodes agitées des luttes homériques entre Irissou et Saux, entre Saux et Béral, ceux qui entendaient dire les matins de scrutin: « A queste ser, y aura un carnatgé » sont surpris d'apprendre que Montcuq est aujourd'hui la ville calme par excellence, que la passion politique est complètement éteinte; que Monsieur Boudou a eu la rare fortune de rallier sur son nom les suffrages presque unanimes et d'imposer à cette population promptement à l'emballement l'autorité d'un caractère calme et droit, et d'une volonté ferme et réfléchie.

Car Monsieur Boudou est aujourd'hui le chef incontesté du parti républicain Montcuquois; et la démocratie de ce canton est fortement attachée à cet homme qu'elle sait sorti du peuple, qu'elle sent dévoué aux humbles, avide de justice et incapable d'un acte de vengeance ou de haine.

Monsieur Boudou est un modeste; il n'a jamais cherché les honneurs; et on peut dire de lui que ce n'est qu'à son corps défendant et après les sollicitations non équivoques des républicains qu'il est allé au scrutin: aussi n'a-t-il connu que la victoire.

Le conseiller général de Montcuq est grand et robuste; son visage peu mobile donne une impression profonde de droiture et de franchise.

Après de nombreuses années de mairie et de représentation au Conseil

général, Monsieur Boudou, reste, chose rare, l'homme le plus aimé de son canton.... Seul, peut être, un autre peut prétendre à d'aussi nombreuses sympathies, et M. Boudou ne m'en voudra pas de le nommer, c'est Ernest Bénays, son lieutenant à la mairie et au Conseil d'arrondissement.

Mais n'anticipons pas; nous en parlerons quelque jour.

RÉMO.

Dimanche:
M. LE 2^e ADJOINT DE CAHORS

Le Style du Colonel

Le colonel Marchand, ayant déposé le glaive, a pris la plume.

C'est son droit. Seulement, la plume bien que plus légère, et probablement pour cela, est moins facile à manier que le glaive.

On le savait, mais M. Marchand aurait peut-être aussi bien fait de ne pas en fournir au monde étonné une preuve aussi remarquable.

Dans le Figaro, il s'est avisé de nous raconter l'affaire de Fachoda, et je vous donne ma parole la plus sacrée que ce n'est ni du Tacite, ni du Xénophon.

On fait ce qu'on peut, comme disait le particulier qui avait des hennepins en vie pour gagner la sienne. Cependant, il serait préférable de ne pas s'amuser à aligner d'aussi singulières phrases les unes à la suite des autres.

Ecoutez-moi ça :

« La sagesse des nations, qui se cristallise lentement en proverbes aussi rabâchés que méconnus dans leur signification, observe depuis fort longtemps que ce sont toujours les mêmes militaires qui se font tuer à la guerre. Et si je ne craignais d'abuser du paradoxe à l'égard d'hommes aussi complaisants, j'ajouterais qu'ils ont cela dans le sang ».

Et si vous n'en avez pas assez, vous pouvez y ajouter ce qui suit :

« Les astronomes du firmament diplomatique, aux constellations artificielles et changeantes, annoncent comme bientôt visible à l'œil nu, entre les deux astres de première grandeur qui gravitent sur les bords de la Manche, une conjonction plus cordiale que celle qui faillit se produire voilà tantôt six ans.

» A nous, chétifs planétaires, qui ne pouvons, quel qu'en soit le sens, que suivre le mouvement, il convient d'applaudir, en souhaitant discrètement que cette conjonction, peut-être un peu rapide, ne se transforme pas en occultation pour l'un des deux — celui qu'on pense évidemment ».

Et maintenant, Messdames et Messieurs, c'est le tour d'une pensée admirable et profonde, que Champfort n'oserait pas désavouer, par politesse, mais qui appartient évidemment à Calino :

« A notre époque de gros scepticisme cousu de fil blanc, on ne tient pour indispensables que ceux qui sont morts. Ce n'est pas un encouragement ? »

Pour finir, voici un petit morceau que je vous mets au défi de lire sans reprendre haleine, mais dont un homme monté sur un cheval lancé au galop pourrait faire le tour en quarante-huit heures :

« Fachoda ! Bourrelet d'argile noire enfant des eaux laiteuses du nourricier d'Egypte et que connaissent déjà les bateliers du temps presque fabuleux de la reine du Saba, qui l'appellèrent « Dénab », ce phlegmon durci de la boue nilotique représente un des plus sérieux efforts orographiques du titanisme fossé qui étale le plancher marécageux de ses vingt mille lieues carrées entre le rouge plateau du Kordofan et les monts d'Ethiopia. »

Et dire que M. Marchand n'est pas obligé d'écrire des choses pareilles ! C'est encore de l'héroïsme, et ça doit rudement embêter les Anglais ! Nous aussi, d'ailleurs !

PROSPECTUS ROMAIN

Nous copions textuellement : « Retraite de X... fondée par l'abbé B..., pour les filles repenties.

« Monsieur, « Nous avons l'honneur de vous offrir la fourniture de fromages que font de leurs mains purifiées les filles repenties de la retraite de X...

« Le prix de la main-d'œuvre, réduit à son dernier minimum, nous permet de vous livrer la pâte :

1^{re} qualité, au prix de...
2^e qualité, au prix de...

« Tout acheteur de vingt kilos en une seule commande a droit à une messe pour les morts que je célèbre dans la chapelle de l'établissement.

« Les particuliers qui font des commandes en détail reçoivent avec chaque fromage un bon de prières. Quand ils auront cinq bons, ils n'auront qu'à les adresser à notre économe, pour être crédités d'un bon de messe.

« Les fromages de la retraite étant préparés au sein de la communauté par des femmes habituées au raffinement de la propreté, sont d'une qualité sans égale : y goûter c'est en redemander.

« Adresser les commandes accompagnées d'un bon de poste à l'abbé X..., directeur de l'œuvre ».

LA

GUERRE RUSSO-JAPONAISE

Les pertes russes à Liao-Yang

Les pertes russes pendant les combats de Liao-Yang, sont maintenant chiffrées par l'état-major général à 1 810 soldats tués, 10 811 soldats blessés, 1 212 soldats laissés sur le champ de bataille, 54 officiers tués, 2 généraux tués, 252 officiers blessés, 3 généraux blessés, 5 officiers laissés sur le champ de bataille.

La marche des japonais

On considère comme certain que Kuroki s'avance vers l'Est, tandis que Nodzu et Oku menacent le flanc droit des Russes.

Les engagements qui ont eu lieu depuis Liao-Yang ne sont que des escarmouches. Les Japonais ne seront pas prêts avant une dizaine de jours à livrer la grande bataille. Néanmoins ils avancent graduellement sur Moukden. Leurs forces sont évaluées à 220,000 hommes. La bataille aura lieu à Moukden et la base des Japonais sera Yan-Taï et non Liao-Yang.

La lutte

Un gros négociant, arrivé de Port-Arthur après avoir été fait prisonnier par les Japonais, raconte que, sur le navire où il fut conduit après sa capture, un officier lui déclara que les japonais attendaient récemment vingt pièces de 28 centimètres, et qu'un grand bombardement de Port-Arthur commencerait le 20 septembre, comme préparation à l'assaut des positions les plus importantes.

Ce négociant déclare avoir vu cent cinquante jonques chargées d'approvisionnement aux îles Miao-Tao. Ces jonques étaient destinées à Niou-Chouang, où il est évident que les Japonais ont établi un dépôt de provisions.

Le général Stoessel a la confiance de tous à Port-Arthur, il est très aimé de la population. Les soldats l'adorent mais les officiers lui gardent rancune pour le fait suivant :

A la suite d'un assaut récent, les commandants de division lui présentèrent leurs propositions pour les décorations à accorder, avec les noms de leurs aide de camp en tête de la liste; mais le général biffa les noms de ceux-ci en disant que les aides de camp ne peuvent pas être aides de camp et combattants en même temps; c'est bien d'être aide de camp, mais dans cet emploi on n'a pas l'occasion de montrer sa bravoure.

INFORMATIONS

Un vœu démocratique

Dans sa séance du 19 septembre, le conseil d'arrondissement de Montélimar a émis le vœu suivant :

« Dans une démocratie bien organisée, il n'est pas admissible que les petits fonctionnaires reçoivent des appointements dérisoires, qui ne leur permettent pas de vivre honorablement et qui les obligent souvent à chercher en dehors de leur profession des occupations qui leur assurent des ressources supplémentaires, alors que l'Etat exige d'eux un service constant et un dévouement sans bornes. Tels sont les instituteurs, les facteurs, les cantonniers, les gardes-forestiers et, en un mot, ceux qui forment la grande majorité du monde des fonctionnaires.

« Afin de remédier à un état de choses qui constitue une injustice sociale, le conseil d'arrondissement émet le vœu que tout salaire puisse au moins garantir les moyens d'existence et que les gros traitements soient réduits, diminués d'une façon équitable. »

L'affaire Dautriche

Le capitaine-rapporteur Cassel, ayant clos son instruction, a commenté la rédaction de son rapport.

S'il conclut à un détournement pur et simple de deniers publics, le lieutenant-colonel Rollin, les capitaines François et Mareschal et l'archiviste Dautriche seront renvoyés devant le 2^e conseil de guerre.

S'il établit que les 20.000 francs, dont la mention altérée sur les registres de comptabilité du 2^e bureau a motivé l'inculpation, ont servi à des manœuvres relatives à l'affaire Dreyfus, l'instruction se terminera par un non-lieu au profit des quatre officiers, les faits connexes à l'affaire Dreyfus étant couverts par l'amnistie. Mais ce non-lieu sera motivé en conséquence.

Si, enfin, il est reconnu que les 20.000 francs ont bien été versés à l'agent « Austerlitz », ainsi que l'affirment les inculpés, en échange de documents, le rapporteur conclura par un non-lieu pur et simple.

La Question de Terre-Neuve

Une note de l'agence l'Information dit qu'il n'y a rien d'exact dans la nouvelle donnée au Globe que le gouvernement français réclamerait dès maintenant les avantages qui résulteraient pour ses nationaux de l'application de la convention franco-anglaise, non encore ratifiée.

En revanche, il est très exact qu'il tient la main à l'exécution de traités qu'il ne sent pas encore abrogés, et qu'à ce point de vue, il défend les intérêts et les droits des pêcheurs de Bretagne et de Saint-Pierre-Miquelon.

Chine

Le New-York-Herald a publié la dépêche suivante envoyée de Pékin le 21 septembre :

Le commandant Larribe, attaché à la garde de la légation française, se trouvait lundi dernier dans la cité tartare du nord-ouest, en compagnie d'un simple soldat. Tous les deux étaient en uniforme. Le commandant monta sur le toit d'une maison chinoise, avec la permission du propriétaire, pour photographier la cité interdite aux étrangers.

Des soldats chinois le sommèrent de descendre. Lorsqu'ils furent dans la rue, des mots furent échangés, et le commandant et son ordonnance furent gravement blessés à coup de bâton. Ils purent s'échapper jusqu'à la cathédrale catholique du nord, où ils trouvèrent le ministre de France en voiture. Ils retournèrent avec lui à l'endroit où ils avaient été ainsi outragés, et ils reprirent leurs chevaux qu'ils avaient dû abandonner.

Une plainte en règle a été adressée au gouvernement chinois.

Cette affaire et l'échauffourée avec les Italiens, qui s'est produite jeudi dernier, sont les deux seules occasions où, depuis 1900, des soldats chi-

nois aient frappé des militaires étrangers en uniforme.

Les dentistes militaires

On annonce qu'on étudie, au ministère de la guerre, la création de postes de chirurgiens-dentistes dans l'armée, qui existent déjà à l'étranger. Dans l'armée anglaise notamment, ces praticiens, assimilés à des officiers, reçoivent vingt cinq francs par jour avec des frais de déplacement. Ils se transportent de garnison en garnison, dans un rayon déterminé, disposent d'un matériel en métal poli, facile à stériliser, d'un fauteuil hydraulique à pompe, avec tablette et crachoir.

A l'Académie

La réception de M. Gebhart, le nouvel académicien, n'aura lieu qu'au commencement de l'année prochaine.

L'Institut doit, en effet, tenir sa séance plénière le 25 octobre et celle-ci sera suivie, en l'espace de deux mois seulement, c'est-à-dire par intervalles de dix à douze jours, des séances publiques annuelles de chacune des cinq Académies.

Dans ces conditions, la séance de réception de M. Gebhart eût manqué de marge, et c'est pourquoi on a préféré l'ajourner au premier trimestre de 1905.

Alsace-Lorraine

Soixante-trois jeunes gens nés de 1875 à 1882, dans l'arrondissement de Strasbourg-campagne, sont cités à comparaître le 30 novembre, devant le tribunal correctionnel de Strasbourg, sous l'inculpation de s'être soustraits par l'émigration à l'obligation du service militaire. Leurs biens ont été placés sous séquestre.

Dans le courant du mois d'août, on a expulsé d'Alsace, en vertu de la loi française du 3 décembre 1849, 25 personnes (Haute-Alsace, 15; Basse-Alsace, 10, à savoir 16 Français (dont 7 déserteurs), 6 Suisses, 2 Italiens et 1 Autrichien.

Aérostation

On annonce qu'un Brésilien, M. Alvarez, va entrer en lice contre M. Santos Dumont pour la solution du problème de la navigation aérienne.

M. Alvarez achève de construire une machine volante en forme d'oiseau, munie, à l'avant, d'un appareil de traction, auquel un moteur de deux chevaux imprime vingt tours à la minute et deux gouvernails horizontaux à l'arrière. La machine ne marchera et ne descendra qu'obliquement.

Le pape et le Congrès de Rome

On dit que le pape, dans une de ses prochaines allocutions, protestera contre le Congrès de la Libre-Pensée et contre les outrages qui y ont été lancés contre le Saint-Siège et la religion.

Cette allocution serait prononcée dans le prochain Consistoire; pendant la durée du Congrès, le cardinal Merry del Val est accompagné, lors de ses promenades en voiture, par quatre agents de police à bicyclette.

Le Congrès de Rome

L'assemblée plénière du congrès a voté d'enthousiasme l'envoi d'un télégramme à M. Combes, dont le texte est proposé par Heckel, et qui avait été renvoyé à la commission des vœux. Elle a voté également sur la proposition des députés républicains italiens, des félicitations au Parlement français, pour la rupture diplomatique du gouvernement avec le Vatican.

Le Congrès adopte la motion suivante de M. Buisson :

« Définition de la libre-pensée en général. La libre-pensée n'est pas une doctrine : elle est une méthode, c'est-à-dire une manière de conduire sa pensée — et par suite son action — dans tous les domaines de la vie individuelle et sociale. Cette méthode se caractérise, non pas par l'affirmation de certaines vérités particulières mais par un engagement général de rechercher la vérité en quelque ordre

que ce soit, uniquement par les ressources naturelles de l'esprit humain par les seules lumières de la raison et de l'expérience. La libre-pensée peut être envisagée soit théoriquement dans l'ordre intellectuel, soit pratiquement dans l'ordre social. Dans l'un et dans l'autre cas elle se détermine d'après les règles ci-dessus.

Le Congrès a tenu hier sa dernière séance sous la présidence de MM. Ghislieri et Lorand.

On approuve par acclamation, à la suite d'accords entre les délégués de plusieurs nations, la proposition que le Congrès de 1905 ait lieu à Paris et le Congrès de 1906 simultanément à Buenos-Ayres et à Barcelone.

M. Sergi présente un rapport sur les travaux de la troisième section et conclut en demandant la prohibition de tout enseignement religieux.

Mlle Gati de Gamond dit qu'il faut faire de l'enfance l'avant-garde de la société et soustraire les orphelins et l'enfance abandonnée à l'envahissement clérical en les faisant marcher, non vers la bourgeoisie, mais vers le prolétariat. L'argent nécessaire doit être enlevé à l'armée et au clergé. Elle regrette qu'en France on supprime les congrégations tandis qu'on permet Lourdes.

On approuve l'ordre du jour de M. Cantinelli, demandant la concorde entre les républicains en faveur de la laïcisation des écoles et proclamant la nécessité de la République pour tous les pays.

On reprend la discussion de la proposition de M. Sergi pour l'interdiction de l'enseignement religieux.

Les députés belges Denis, Delmot et Lorand, et ensuite M. Buisson, au nom des parlementaires français présents au Congrès, déclarent qu'ils ne peuvent pas approuver la proposition, car même après la suppression des congrégations, la liberté personnelle doit être garantie pour tout le monde.

M. Furnémont remercie le peuple de Rome ; M. Ghislieri remercie les étrangers.

La séance est levée et le Congrès est clos.

Les langages

Le bureau fédéral des statistiques publie les résultats définitifs du recensement de 1900. Sous le rapport des langages, cette statistique fournit des renseignements intéressants : Elle prouve que l'allemand et le romanche sont en décroissance, le français et l'italien en croissance. Voici les chiffres : pour l'allemand, en 1880, 713 0/00 ; en 1900, 698 0/00 pour le français, en 1880, 214 0/00 ; en 1900, 220 0/00 ; pour l'italien, en 1880, 57 0/00 ; en 1900, 67 0/00. « Le vieux tronc latin ou gallo-romain n'a donc par encore perdu sa sève ! » conclut la *Gazette de Lausanne*, à qui nous empruntons ces détails.

Le frère du Chah

La disgrâce dans laquelle le prince Mehmed-Mirza-Khau est tombé, il y a quelques mois, auprès de son frère, le chah de Perse, d'après ce qu'on écrit de Constantinople, est quelque peu atténuée.

Le prince Mehmed, a, comme on sait, pris la fuite en juin, le chah ne lui ayant pas permis de voyager à l'étranger. Dans une circulaire adressée aux représentants de la Perse à l'étranger, le chah avait fait annoncer que son frère devait être regardé comme déchu de ses titres et fonctions. Or, un revirement vient de se produire en faveur du prince persan, revirement qui se manifeste par le fait que le chah a envoyé à son frère l'argent nécessaire à son entretien. On pressent, d'après cette circonstance, que la réconciliation est prochaine et complète entre les deux frères.

L'ambassadeur de Perse à Constantinople, le prince Rizalchan, qui se trouve actuellement en congé et dont la situation avait été sérieusement ébranlée par l'empressement dont il avait fait preuve lors du passage à Constantinople de l'ancien grand visir, retournera sous peu à son poste.

Tirage d'Obligations

Foncieres 1895

Le numéro 22.854 gagne 100.000 francs.

Le numéro 83.614 gagne 25.000 fr.

Le numéro 157.772 gagne 10.000 fr.

Les numéros 67.975, 16.762, 74 310 gagnent chacun 5.000 francs.

Communales 1902

Le numéro 225.970 gagne 100.000 francs.

Le numéro 130.834 gagne 30.000 francs.

Les deux numéros suivants gagnent chacun 5.000 francs :

8.609 124.241

Les quatre numéros suivants gagnent chacun 5.000 francs :

362.654 472.492 56.181 439.067

Trente numéros gagnent chacun 1.000 francs.

Petites Nouvelles

M. Trouillot, ministre du commerce, se rendra à Arras, le 9 octobre, pour présider la distribution des récompenses à l'Exposition du Nord de la France.

Cinq conseillers municipaux de Paris sont allés à Budapest dans le but d'examiner les divers établissements d'électricité et les travaux de canalisation de l'eau.

Le pape, dit-on, a interdit le commerce des honoraires des messes.

Le Vésuve est entré de nouveau en activité. Le cratère a lancé des roches énormes.

On annonce que la prochaine promotion militaire paraîtra dans les prochains jours du mois courant.

Le Président de la République vient d'envoyer à St-Sébastien un magnifique vase de Sèvres, pour le vainqueur des épreuves du concours hippique.

On annonce que le roi don Carlos a été, à Venise, l'objet d'une tentative d'assassinat. Un inconnu a tiré sur lui un coup de revolver qui ne l'a pas atteint.

On mande de Pétersbourg que la Russie prépare une protestation diplomatique contre le traité anglo-tibétain.

M. Picard, le délégué du gouvernement français à l'exposition de St-Louis, a été reçu officiellement à Washington, par le président Roosevelt.

REVUE DE LA PRESSE

De M. Rouanet, dans l'*Humanité* :

Mais ces catholiques sont en infime minorité. Le gros des chefs de la catholicité française ne redoute rien tant que de voir disparaître la consécration légale de la hiérarchie ecclésiastique actuelle. Aujourd'hui, cette hiérarchie constitue une sorte d'administration des choses spirituelles, placée par le Concordat en dehors et au-dessus de l'ensemble des fidèles et des croyants. Cette administration, protégée par l'Etat laïque se trouve en fait, non seulement indépendante de l'Etat, mais même de la catholicité proprement dite. Et cette double autonomie assure l'unité d'autorité qui serait, sans elle, moins rigide.

Revue de la Presse locale

Du *Quercinois* :

La situation actuelle n'est pas le fait d'une éclosion spontanée. Elle plonge dans le passé. Elle ne s'explique que par lui. Elle est une résultante et elle peut servir à caractériser le dernier siècle ainsi que le commencement de celui qui court et qui détermine, lui aussi avec précision, la prochaine agonie du Bloc.

MOTS DE LA FIN

Chez le spécialiste :

Le docteur Opticus examinant la vue d'un patient.

— Vous êtes à dix-huit pas du tableau. Pouvez-vous lire ces lettres ?

Le patient. — Du tout.

Le docteur. — Avancez de quatre pas. Eh bien ?

Le patient. — Non, docteur.

Le docteur. — Etrange ! Avancez encore de quatre pas.

Le patient. — Pas davantage.

Le docteur. — C'est le cas le plus extraordinaire que j'ai rencontré. Tenez-vous à quatre pas du tableau. Pouvez-vous lire maintenant ?

Le patient. — Pas le moins du monde.

Le docteur (exaspéré). — Vous êtes décidément le phénomène le plus étrange que j'ai jamais vu. Voyons, avez-vous quelque idée de ce qui vous empêche de lire ces lettres ?

Le patient. — C'est que je ne sais pas lire.

CHRONIQUE LOCALE

PRIME

à nos nouveaux abonnés

A dater d'aujourd'hui, Tous nos nouveaux abonnés recevront en prime la brochure

GRAVURES EN TAILLE DOUCE

ET

POINTES SÈCHES

CULTURE DU TABAC EN 1905

Nous donnons en 4^e page le tableau présentant la fixation des jours pendant lesquels les Cultivateurs seront admis à faire à la Mairie de leur commune la déclaration de planter du tabac en 1905.

CAHORS

Comment on écrit l'histoire au Quercinois

La Conférence de Mercuès

Les succès de M^r Besse !...

On nous écrit :

Le *Quercinois*, on le sait, est passé maître dans l'art d'altérer les faits. Il vient de donner une nouvelle preuve de son savoir-faire dans le compte-rendu de la Conférence laïque qui a eu lieu dimanche dernier à Mercuès.

La Jeunesse laïque et le Comité républicain radical de cette commune avaient demandé à un enfant du pays, M. Bessou, professeur à Paris, de venir leur parler des rapports entre l'Etat et les Eglises. Le Préfet du Lot avait bien voulu mettre la grande salle de l'Ecole à la disposition des organisateurs de la réunion, ce qui avait exaspéré le parti réactionnaire de Mercuès.

Au lieu d'analyser et de réfuter les idées développées par le citoyen Bessou, le *Quercinois*, selon sa méthode, se borne à des insinuations méchantes et à des erreurs voulues. Il accuse le conférencier d'avoir reproduit grossièrement des articles de journaux, et d'avoir reproché au catholicisme les opinions peu galantes que les Pères de l'Eglise et les théologiens ont toujours professé à l'égard des femmes.

C'est tout et c'est peu. Le pieux journal aurait d'ailleurs été mal à l'aise pour répondre aux attaques précises du citoyen Bessou qui, pendant plus d'une heure, a montré que l'Eglise poursuivait une œuvre de domination terrestre, accaparrant les fortunes, abêtissant les consciences, Ce qui la condamne et prouve son peu de sincérité, c'est son extrême vénalité. Elle encourage des cultes ridicules et honteux, comme celui de Saint Antoine de Padoue, parce que ces cultes sont des commerces très lucratifs. Et les gens d'église ont fait vœu de pauvreté !

L'orateur, très maître de son sujet, tour à tour véhément et spirituel, retracé l'œuvre laïque du ministère Combes, la lutte contre les congrégations qui prennent leur mot d'ordre à Rome, l'excellente loi qui leur interdit l'enseignement de tout ordre et de toute nature. Puis il parle de la nécessité de rompre par le divorce une union aussi mal assortie que celle de l'Etat laïque et des Eglises. Il ne s'agit point de proscrire la religion comme le hurlent les bonnes gens intéressés à ce pieux mensonge, il s'agit de faire rentrer dans le droit commun ceux qui, pour s'affubler d'un costume ridicule, s'imaginent être au-dessus des lois. Et parce que l'Etat veut réaliser cette égalité de tous les citoyens devant les lois, les prêtres et les réactionnaires parlent de persécution religieuse.

Le citoyen Bessou est un remarquable orateur. Les interruptions ne le surprennent guère : il y répond avec une superbe ironie et les rieurs ne sont pas, je vous l'assure, du côté des porte-parole de la jeunesse catholique et autres Painchenat.

Le *Quercinois* aime mieux passer sous silence tout ce qui le gêne, pour chanter les louanges de maître Besse qui prend la parole après le citoyen Bessou, en priant qu'on ne l'interrompe pas. Il a peur de perdre le fil de son discours que la jeunesse catholique attend avec impatience, puisque, d'après *Le Quercinois*, elle avait demandé l'appui de ce vaillant champion.

On connaît à Cahors le magnifique tribunal : il est tellement célèbre que l'admiration publique lui a donné un surnom des plus suggestifs. Maître Besse parla longtemps. Longtemps il battit la mesure du pied droit, et longtemps il battit l'air d'un geste noble. Pour gagner les bonnes grâces des dames de Mercuès, maître Besse, (celui qu'on a surnommé comme vous savez) vante les beaux sites du village, les horizons charmants, ravissants, admirables, les habitants hospitaliers, intelligents et courtois. Que d'épithètes il prodigua !

Les instituteurs que rallie *Le Quercinois*, ces fonctionnaires « si grassement payés », se souvenaient fort à propos d'une fable qu'ils font apprendre aux enfants :

Ne forçons pas notre talent

Nous ne ferions rien avec grâce.

Le grand avocat de Cahors, après ce beau début, eut un mouvement d'éloquence qui fit courir un frisson dans toute la salle. « Vous parlez de la raison, dit-il. Est-ce de la vôtre, citoyen Bessou ? Est-ce de la mienne ? Est-ce de celle du président honorable de cette réunion ? Est-ce de celle... Un moment nous avons redouté que le bel orateur, emporté par le feu de son éloquence, ne se mit à énumérer chacun des citoyens présents et cela aurait pu devenir fastidieux. Mais il s'arrêta court et se garda bien de définir lui-même cette Raison qui doit être sa personnelle ennemie.

Soyons justes ! Maître Besse fut applaudi par tous les républicains, lorsque, reprenant le mot de Gambetta, il jura qu'il ne voulait pas du gouvernement des curés, seulement une voix cria : « Vous allez trop loin cette fois ! » C'était l'ineffable M. Painchenat ! Le compère rappela son compère à plus de modération.

Le citoyen Bessou, en quelques mois cinglants, remit les choses au point, montra la pauvreté de raisonnement de l'avocat, les incertitudes de sa pensée, et raillant le ton doctoral et prétentieux de son contradicteur, il s'amusa de ce nouveau « Pape de l'opportunisme cadurcien », qui venait chercher des succès à Mercuès pour se consoler d'en avoir eu si peu à Cahors.

En somme, il importe assez peu que le *Quercinois* dénature sciemment la vérité. Il n'importe guère non plus que R et V, signataires d'un article dont ils sont bien incapables, les pauvres, d'avoir écrit la première ligne, croient devoir injurier les instituteurs qui peuvent au moins écrire et non seulement signer. Les instituteurs travaillent pour gagner un maigre salaire. Chacun ne trouve pas en naissant une fortune amassée par un père extrêmement habile.

Mais de la conférence laïque de Mercuès, comme aussi de l'article du *Quercinois*, il ressort deux choses :

1^o Le parti républicain radical et la jeunesse laïque de Mercuès s'applaudissent du succès obtenu par la conférence si éloquente et si documentée du citoyen Bessou ;

2^o Maître Besse, le républicain de bon aloi que l'on connaît, peut être heureux de la réclame gratuite que lui fait le *Quercinois*. Désormais il sera le défenseur bien payé des cléricaux en rupture de lois. Ce n'est pas bête de sa part. Et dire que le *Quercinois* n'est pas de ses amis ! Quel dommage, vraiment, quel dommage !

Un organisateur de la réunion.

Ecoles Congréganistes

D'un grand nombre de communes on nous signale que la sécularisation des congréganistes est chose faite et que sous le couvert d'une société civile, les mêmes écoles précédemment fermées vont rouvrir leurs portes avec les mêmes directions, avec les mêmes surveillances.

La loi est tournée : il a suffi aux religieux et aux religieuses de changer de costume pour que le tour fût joué.

A Cahors il en est de même ; à part les Dames de Nevers qui ont refusé de se séculariser, de se soumettre à la loi, et qui ont préféré se retirer, tous les autres couvents vont rouvrir leurs portes dès la rentrée.

Le couvent de Gramat prendra le nom « d'Association chrétienne, pour l'instruction de la Jeunesse catholique », et sera dirigé par une laïque pourvue de son brevet : Mlle Jeanne Salomon.

Le couvent des sœurs de Vaylats aura comme directrice Mlle Gizard.

Les frères des écoles chrétiennes trouveront, s'ils ne l'ont déjà trouvée, une combinaison identique. Sœurs et frères seront donc à couvert et pourront continuer leur œuvre d'enseignement.

Au sujet de la fermeture des écoles congréganistes, nous avons manqué un beau fait-divers.

Il y a quelques jours, M. le liquidateur des biens des religieuses, et M. le juge de paix, se rendirent, comme on le sait, au couvent de Cabessut.

Cette visite fut même l'objet, dans les colonnes des journaux cléricaux, de divers commentaires assez désagréables pour ces Messieurs.

Ces Messieurs trouvèrent portes closes, pour mieux dire, des portes solidement barricadées que les religieuses refusaient d'ouvrir.

Il fallut l'intervention de la police, de la gendarmerie, et d'un serrurier pour décider les nonnes de Vaylats à laisser le passage libre aux représentants de la loi.

L'assaut ne fut pas nécessaire ; et cela s'explique car ceux-ci ne trouvèrent en pénétrant dans l'immeuble, qu'une ou deux religieuses, et... un avocat, le soi-disant propriétaire de l'immeuble.

La résistance n'avait pas été longue : l'entrée dans le couvent avait été relativement facile ; mais ce n'était pas de la faute des cléricaux, des amis des bonnes sœurs.

En effet, quelques jours auparavant, il y avait eu au couvent une grande réunion au cours de laquelle certains conseillèrent aux religieuses de résister et d'organiser cette résistance en appelant à leur secours tous les amis.

Et eux-mêmes s'offraient, nouveaux paladins, à affronter la lutte pour la grande cause.

Les religieuses obéirent de point en point ; mais quand vint le jour de la visite des représentants de la loi, les bonnes sœurs ne virent aucun des excellents conseillers, tous étaient occupés ou malades.

Et la chronique locale perdit ainsi un beau fait-divers. L. B.

Ligue des Droits de l'Homme

SECTION DE CAHORS

Le Comité Central de la Ligue prie instamment les Comités Locaux de se réunir le 2 octobre — 2^e anniversaire de la mort de Zola — pour commémorer la mémoire de ce grand serviteur de la démocratie.

En conséquence, la section de Cahors est convoquée pour le 2 octobre à 10 heures du matin, dans une des salles de la Mairie.

Ordre du jour :

Communication diverses, Communication au sujet de l'incident de Lorient,

Causerie sur Emile Zola par M. Mazure, professeur d'Histoire.

Mairie de Cahors

Le Maire de Cahors a l'honneur d'informer ses administrés que le Conseil Municipal va être appelé incessamment à statuer sur les bourses vacantes au Lycée Gambetta et au Collège de filles.

Les familles désireuses de bénéficier d'une bourse doivent faire les diligences nécessaires pour la confection du dossier réglementaire et l'inscription de leurs demandes à la Mairie dans un délai maximum de quinze jours.

Contributions indirectes

D'après la statistique mensuelle publiée par l'*Officiel*, la quantité des vins enlevés chez les récoltants et des stocks existant chez les marchands en gros a été durant le mois d'août pour le département du Lot :

Quantités de vins sorties des chais des récoltants : 4 613 hectolitres ; quantités de vins sorties depuis le commencement de la campagne (1^{er} septembre 1903) : 78.889 hectolitres.

Stock commercial à la fin d'août : 7.227 hectolitres.

Ponts et chaussées

Pardécision ministérielle, sont nommés :

MM. Rames, conducteur principal, Lagarde, conducteur de 2^e classe, Erignoux, de 3^e classe.

Félicitations.

Contributions indirectes

M. Cubaynes, surnuméraire des contributions indirectes, est nommé à Boullauze (Oise).

Postes et Télégraphes

M. Andréani, receveur des postes à St-Pourçain (Allier) est nommé receveur à Souillac en remplacement de Mme Tabarand, retraitée.

Ecole Maternelle du Vieux-Palais

La rentrée des élèves à l'école maternelle du Vieux-Palais aura lieu le lundi 26 septembre.

Syndicat des pharmaciens

Le Syndicat des pharmaciens du Lot se réunira en assemblée générale le mercredi 28 septembre, à 1 h. 1/2, à l'hôtel de ville de Cahors.

Tous les membres sont priés d'assister à cette réunion ; d'importantes questions y seront traitées.

Le Banquet aura lieu, à 11 h. 1/4, à l'hôtel des Ambassadeurs.

Le Président Le secrétaire général I. FAYRET MASFRAND.

Fête de Regourd

Demain, dimanche, les habitants de Regourd donneront leur fête annuelle. Brillamment organisée, elle ne peut manquer d'obtenir beaucoup de succès.

Les habitants de Cahors s'y rendront certainement très nombreux ; un excellent orchestre a été recruté parmi les meilleurs musiciens de la ville.

Marché aux raisins

Beaucoup de vendangeurs le marché aujourd'hui samedi.

Auxerrois : 12 centimes le kilo ; autres espèces de 9 à 11 centimes.

Tournée Edouard Daurelly

M. Edouard DAURELLE, promet un vrai régal aux dilettanti. Il nous annonce son passage au théâtre de Cahors pour le mardi 4 octobre avec le *Barbier de Séville*, le chef-d'œuvre de Rossini et le *Maître de chapelle*, ce bijou d'opéra comique de Paër. Mlle L. Bonnard que M. Daurelly ramène pour sa s'en donner à cœur joie avec les vocalises dont le *Barbier de Séville* est semé. Cette étude puissante de Beaumarchais suffirait à elle seule pour amuser le public. La musique de Rossini en fait un ouvrage inoubliable.

Un excellent orchestre prêtera son concours à cette soirée de Gala.

Le spectacle commencera par le *Maître de Chapelle*, opéra comique en 1 acte.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 17 août au 24 septembre 1904

Naissances

Bio, Robert-Jean-Etienne, (naturel), rue St-James, 6.

Lagarrique, Marguerite-Ernestine-Marie-Louise, rue de la Préfecture.

Lagrèze, Anna-Fanny, Boulevard Gambetta, 68.

Marateuch, René-Maurice, Impasse Soulés, 6.

Publication de Mariage

Delfau, Toussaint, employé, et Gauthier, Clémentine, domestique.

Mariages

Sénat, Joseph-Marie-Florent-Henri, capitaine instructeur d'escrime, et Laurent, Marthe-Julienne-Joséphine, sans profession.

Heilhès, Edouard, garçon de bureau de la Mairie, et Delgal, Louise, robeuse.

Fourgnieux, Mathieu-Jules, receveur de l'enregistrement et Pruniéras, Marie-Amélie, institutrice.

Décès

Caze, Marguerite, Vve Beyssen, 60 ans, rue des Capucins, 3.

Andrieu, ébéniste, 72 ans, rue Labarre, 41.

Faurie, Antoine, jardinier, 61 ans, rue Montaudré, 4, Cabessut.

COMMUNICATIONS

Nous recevons les communications suivantes :

Parti socialiste

Les citoyens E. Dèzes et L. Marmiesse, conseillers municipaux, informent les électeurs qu'ils se tiendront à leur disposition dimanche matin 25 septembre, de 10 heures à 11 heures 1/2, dans une des salles de la mairie.

Les ouvriers charpentiers

Les ouvriers charpentiers de Cahors sont priés d'assister à une réunion qui aura lieu ce soir samedi, 24 septembre, à 8 h. 1/2, à la bourse du travail (Vieux Palais de Justice).

Ordre du jour : Constitution d'un syndicat.

Le comité d'initiative.

Arrondissement de Cahors

Catus

Une bonne œuvre posthume. — Dans notre numéro du 11 septembre, nous avons signalé le legs que M. Cambornac Louis, ancien pharmacien et ancien maire de Catus, avait fait au bureau de bienfaisance de la commune.

Nous croyons devoir indiquer les trois légataires de M. Cambornac ; ce sont : MM. Rey député, l'abbé Cassan et Cambornac, notaire, conseiller d'arrondissement du canton de Catus.

Foire du 22 septembre. — Moins importante que ses devancières, à cause des vendanges, cette foire a été cependant favorisée par le temps.

Un calme plat présidait aux transactions des bêtes à cornes qui se sont vendues aux cours précédents. Un peu plus d'activité d'affaires parmi les bêtes à laine et les porcs sans hausse de cours.

Sous la halle, le blé valait 14 fr., le maïs 12 fr. et l'avoine 6 fr. 50 les 80 litres. Les pommes de terre exotique valaient de 4 à 5 francs les 50 kilog.

Les œufs 0 fr. 80 la douzaine. Volailles jeunes 0 fr. 80 la livre.

Canards 0 fr. 60 la livre. Lapins 0 fr. 30 —

Dindons 0 fr. 60 — Oies maigres 10 fr. la paire.

Lièvres 5 à 6 fr. pièce. Perdreaux 2 fr.

Marché de la laine, assez bien pourvu, cette marchandise se payait 0 fr. 60 la livre non lavée.

Comice agricole. — Le concours de labourage se tiendra mercredi 28 courant, vers 7 heures du matin sur le champ d'expérience du Comice.

MARCHE DE LA VILLETTE

Espèces	Amenés	Vendus	Prix extrêmes	
			viande net	pois vit
Bœufs	2.029	1.883	44 à 84	29 à 50
Vaches	523	479	44 à 82	29 à 48
Taureaux	228	202	39 à 69	26 à 44
Veaux	1.720	1.339	63 à 96	32 à 44
Moutons	15.725	14.541	83 à 112	51 à 69
Porcs	5.773	5.773	56 à 66	38 à 46

Arrivages étrangers: 1.754 moutons africains.
Renvois figurant dans les arrivages: 3.061 moutons, 150 bœufs, 20 taureaux.
Réserves vivantes aux abattoirs le 22 septembre: 541 gros bétail, 200 veaux, 1.523 moutons.
Entrées directes depuis le dernier marché: 336 gros bétail, 937 veaux, 6.987 moutons, 857 porcs.

MARCHE DE BORDEAUX

Espèces	Amenés	Vendus	Prix extrême	
			Viande nette	
Bœufs	218	232	70 à 80	70
Vaches	72	55	60 à 70	60
Moutons	1.152	873	85 à 98	85
Porcs	1.367	1.308	47 à 51	47

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Transport à demi-tarif des ouvriers vendangeurs
ALLANT FAIRE LA VENDANGE DANS DIFFÉRENTS DÉPARTEMENTS VITICOLES PENDANT LA CAMPAGNE DE 1904.

Une réduction de 50 0/0 sur le prix des places de 3^e classe au Tarif général sera accordée aux ouvriers vendangeurs se rendant, pour les vendanges, d'une gare quelconque du réseau d'Orléans située dans les départements ci-après à une gare quelconque du même réseau située dans ces mêmes départements.

Charente, Gironde, Dordogne, Lot-et-Garonne, Lot, Tarn-et-Garonne, Haute-Garonne, Tarn, Corrèze, Haute-Vienne.

Pour bénéficier de cette réduction, les ouvriers vendangeurs devront voyager par groupe de cinq au moins à l'aller et au retour et effectuer sur le dit réseau un parcours de 50 kilomètres au minimum (soit 100 kilomètres aller et retour).

Ils devront être porteurs d'un certificat du Maire de leur commune constatant leur qualité d'ouvriers journaliers allant faire la vendange; sur la présentation de ce certificat, ils paieront place entière à l'aller et le même certificat servira de billet pour effectuer gratuitement le voyage de retour à la condition qu'il soit visé par le Maire de la commune et qu'il constate qu'ils ont été occupés aux travaux de la vendange.

Ils seront transportés dans les trains qui leur seront désignés par la Compagnie. A cet effet chaque groupe devra faire connaître au chef de la station de départ, la veille avant 6 heures du soir, le nombre de vendangeurs le composant et leur destination; les bagages des bénéficiaires devront être présentés à l'enregistrement une heure au moins avant le départ de ce train.

Cette réduction sera accordée, pour l'aller, du 20 Août au 10 Octobre inclus; le retour devra s'effectuer dans un délai qui ne sera pas inférieur à huit jours et dont le maximum sera de trente jours.

BAINS DE MER EN BRETAGNE

BILLETS D'ALLER ET RETOUR A PRIX RÉDUITS VALABLES PENDANT 33 JOURS

Pendant la saison des Bains de mer, du samedi, veille de la Fête des Rameaux, au 31 octobre, il est délivré, à toutes les gares du réseau, des BILLETS Aller et Retour de toutes classes, à prix réduits, pour les stations balnéaires ci-après:

Saint-Nazaire, Pornichet, (Sainte-Marguerite), Escoublac-la-Baule, Le Pouldu, Batz, Le Croisic, Guérande, Vannes (Port-Navalo, Saint-Gildas-de-Ruiz), Plouharnel-Carnac, Saint-Pierre-Quiberon, Quiberon (Le Palais-Belle-Isle-en-Mer), Lorient (Port-Louis, Lar-

mor), Quimperlé (Pouldu), Concarneau Quimper (Bénodet, Beg-Meil, Fouesnant), Pont-l'Abbé (Langoz, Locudy), Douarnenez, Chateaulin (Pentrey, Crozon, Morgat).

MAISON LOUBEYRE

COIFFEUR-PARFUMEUR
Inventeur breveté S. G. D. G. — Patente en France, Angleterre, Belgique
CAHORS, Bd Gambetta, CAHORS

Premier Prix à toutes les Expositions
Hors concours — Membre du Jury

Cette Maison se recommande par la nouvelle installation de son Salon de Coiffure (Hommes et Dames). Elle pratique l'antiseptie comme aucune maison de Paris ou de province ne le fait encore et elle ne craint, de ce chef, aucune concurrence. « Tout pour l'hygiène » telle est la devise de la Maison.

LOTION ANTISEPTIQUE DU D^r GELIS
contre les Pellicules et la chute des Cheveux. — Résultat garanti. Prix: 2 fr. 50 et 1 fr. 50. — Flacon n^o 2: 3 fr.

MANDELLI, CAHORS

En face la Mairie
HORLOGER, BIJOUTIER
JOAILLER
CORBEILLES DE MARIAGE
Fantaisie. — Articles de Religion
ACHAT ET ÉCHANGE DE DIAMANTS ET DE MATIÈRES OR ET ARGENT
Réparation et gravure

Seul représentant de l'OMÉGA
Seul représentant de l'ORFÈVRE CHRISTOFLE

BOURGET DENTISTE

9 — RUE DU LYCÉE — 9
SEULE MAISON A CAHORS POUVANT livrer un Dentier dans la même journée
Tous les travaux sont garantis sur facture
Deux ans de crédit sans payer plus cher qu'ailleurs
GRANDE BAISSE DE PRIX

L. MAURY

Chirurgien-Dentiste de la Faculté de Médecine de Paris
Lauréat de l'École Dentaire de France
Successeur de BAKER
75, Boulevard Gambetta
Maison Bouysson, (de 9 à 5 heures)

Travail parfait et entièrement garanti

A. WILCKEN CHIRURGIEN-DENTISTE

DIPLOMÉ
DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS
DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA ET DE L'ÉCOLE NORMALE D'INSTITUTEURS
Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.
69, BOULEVARD GAMBETTA EN FACE LE CAFÉ TIVOLI

M. Wilcken n'a pas d'OPÉRATEURS IL GARANTIT SON TRAVAIL
ATTENDU QUE TOUT EST FAIT PAR LUI-MÊME

Le propriétaire gérant: A. COUÉLANT.

TABLEAU

présentant la fixation des jours pendant lesquels les Cultivateurs seront admis à faire à la Mairie de leur commune la déclaration de planter du tabac en 1905

ARRONDISSEMENT DE CAHORS	INDICATIONS DES JOURS de réception des déclarations dans chaque mairie	ARRONDISSEMENT DE GOURDON	INDICATION DES JOURS de réception des déclarations dans chaque mairie
Arrondissement de Cahors		Arrondissement de Gourdon	
CANTON DE CAHORS (Nord)		CANTON DE SAINT-CÉRÉ	
Cahors (Nord)	17, 18, 19, 20, 21, 22, et 24 octobre, de 9 à 12 h. et de 2 à 4 heures.	Loubressac	21 octobre, de 1 h. à 3 h.
Espère	20 et 21, de 1 h. à 4 h.	St-Céré	22, de 9 à 12 h. et de 2 à 4 h.
Mercuès	22, 24, 25, 26 et 27, de 9 à 12 heures et de 1 à 4 h.	Arrondissement de Gourdon	
Larroque-des-Arcs	22, de 9 à 12 h. et de 1 à 4 h.	CANTON DE GOURDON	
Lamadelleine	17, 18, 19, 20, 21, de 12 à 4 h.	Gourdon	20, 21, 22 octobre, de 9 h. à 12 h. et de 1 h. à 4 h.
Pradines	17, 18, 19, 20, 21, 22, 24 et 25, de 12 à 4 heures.	Anglars Nozac	22, de 8 h. 1/2 à 10 h.
Valroufié	24 et 25, de 1 h. à 4 h.	Payrinhac	25, de 8 h. à 11 h.
CANTON DE CAHORS (Sud)		St-Clair	18, 19, de 1 h. à 4 h.
Cahors (Sud)	17, 18, 19, 20, 21, 22 et 24 oct. de 9 à 12 h. et de 2 à 4 h.	Soullaguet	24, de 1 h. à 4 h.
Arcambal (Pasturat)	17, 18, 19, 20, 21, de 8 à 12 heures.	Vigan (le)	17, de 8 h. à 11 h.
Arcambal (Bourg)	17, 18, 19, 20 et 21, de 8 à 12 heures.	St-Cirq-Madelon	26, de 8 h. à 10 h.
Labastide-Marnhac	25, 26, de 12 à 4 heures.	Rouffilhac	24, de 12 h. à 3 h.
Montat (le)	25, 26, de 8 h. 1/2 à 11 h.	CANTON DE GRAMAT	
CANTON DE CASTELNAU		Gramat	24 octobre, de 1 h. à 4 h.
Castelnau	17 octobre, de 9 à 12 h. et de 1 à 4 heures.	Miers	25, de 1 h. à 3 h.
Flaugnac	18, 19, de 12 à 4 h.	Rignac	26, de 11 h. à 12 h.
Cézac	24, 25, de 11 id.	CANTON DE LABASTIDE-MURAT	
L'Hospitalet	25, 26, de 12 h. à 4 h.	Caniac	[17, 18, 19, oct., de 1 h. à 3 h.
Pern	20, 21, 22, de 12 h. à 4 h.	CANTON DE MARTEL	
Saint-Paul-Labouffie	24, de 12 h. à 4 h.	Baladou	21, 22 oct., de 1 h. à 4 h.
Sainte-Alauzie	25, 26, de 12 h. à 4 h.	Creysses	20, 21, de 1 h. à 4 h.
CANTON DE CATUS		Cuzance	24, de 1 h. à 4 h.
Boissières	27 octobre, de 9 à 12 h. et de 1 h. à 4 h.	Ploirac	17, 18, de 1 h. à 4 h.
Catus	22, de 11 à 3 h.	Martel	22, de 9 à 12 et de 2 à 4 h.
Craissac	17, de 12 à 4 heures.	Montvalent	19, de 2 h. à 4 h.
Labastide-du-Vert	28, id.	St-Denis	22, de 12 h. à 4 h.
Maxou	17, 18, de 12 h. à 4 h.	CANTON DE PAYRAC	
Nuzéjols	24, 25, id.	Fajoles	17 octobre, de 12 h. à 4 h.
Saint-Denis	26, de 12 h. à 4 h.	Lamothe-Fénelon	21, 22, de 1 h. à 4 h.
Francoules	19, de 11 à 3 heures.	Loupiac	21, de 12 h. à 4 h.
Saint-Médard	27, de 11 à 3 heures.	Masclat	18, 19, de 8 h. à 11 h.
Calamane	20, 21, de 12 h. à 4 h.	Payrac	20, de 12 h. à 4 h.
Junies (les)	17, 18, de 12 h. à 4 h.	Roc (le)	17, 18, 19, de 1 h. à 4 h.
CANTON DE LALBENQUE		Nadaillac	20, de 11 h. à 4 h.
Aujols	17 octobre, de 12 h. à 4 h.	CANTON DE SAINT-GERMAIN	
Cieurac	18, de 12 h. à 4 h.	Concorès	17, 18, 19, 20 octobre, de 12 h. à 4 h.
Cremps	19, de 12 h. à 4 h.	St-Germain	24, 25, 26, de 9 à 12 et de 1 à 4 h.
Flaujac	22, 24, de 1 h. à 4 h.	St-Chamarand	22, de 1 h. à 4 h.
Fontanes	20, de 12 h. à 4 heures.	Frayssinet	21, de 1 h. à 4 h.
Laburgade	21, id.	CANTON DE SALVIAC	
Lalbenque	22, de 9 à 12 et de 1 à 4 h.	Dégagnac	17, 18, 19, 20, 21, 22, 24 oct. de 8 à 11 et de 1 à 4 h.
Montdoumerc	24, de 1 h. à 4 h.	Léobard	17, 18, de 12 à 4 h.
CANTON DE LAUZÈS		Salviac	19, 20, 21, 22, 24, de 9 à 12 et de 1 à 4 h.
Blars	20, 21 oct., de 12 à 4 h.	CANTON DE SOULLAC	
Cabrèrets	17, 18, 19, de 9 à 12 h. et de 1 h. à 4 h.	Lacave	17, 18 octobre, de 1 à 4 h.
Cras	17, de 1 h. à 4 h.	Lachapelle-Auzac	20, 21, de 12 h. à 4 h.
LaUZès	18, de 9 à 11 h. et de 1 à 4 h.	Lanzac	17, 18, 20, de 12 h. à 4 h.
Lentillac	20, 21, de 11 à 3 h.	Meyronne	20, de 9 à 12 et de 2 à 4 h.
Orniac	22, 24, de 11 à 3 h.	Pinsac	21, 22, 24, de 12 h. à 4 h.
Sabadel	19, de 9 à 11 h. et de 1 à 4 h.	St-Sozy	24, 25, de 9 à 12 et de 2 à 4 h.
Saint-Martin-de-Vers	21, de 1 h. à 4 h.	Souillac	17, 18, 19, de 9 à 12 et de 2 à 4 h.
Sauliac	21, 22, 24, de 12 h. à 4 h.	CANTON DE VAYRAC	
Sénaillac	22, de 9 à 12 h. et de 1 à 4 h.	Bétaille	18, 19 octobre, de 1 à 4 h.
Saint-Cernin	20, de 1 à 4 heures.	Condat	20, de 1 h. à 4 h.
CANTON DE LIMOGNE		Vayrac	17, de 9 à 12 et de 2 à 4 h.
Calvignac	24, 25, 26 oct. de 1 à 4 h.	Strenquels	21, de 1 h. à 4 h.
Cénevières	17, 18, 19, de 11 à 4 h.	ARRONDISSEMENT DE FIGEAC	
Lugagnac	20, de 12 h. à 4 h.	CANTON DE BRETENOUX	
St-Martin-Labouval	20, 21, 22, de 9 à 12 h. et de 1 h. à 4 h.	Bretenoux	20 octobre, de 2 h. à 4 h.
Limogne	21, de 1 h. à 4 h.	Prudhomat	18, 19, de 12 h. à 4 h.
CANTON DE LIMOGNE		St-Michel-Loubéjou	17, de 12 h. à 4 h.
Calvignac	24, 25, 26 oct. de 1 à 4 h.	CANTON DE CAJARC	
Cénevières	17, 18, 19, de 11 à 4 h.	Carayac	20 octobre, de 2 à 4 h.
Lugagnac	20, de 12 h. à 4 h.	Cadriou	17, de 1 à 4 h.
St-Martin-Labouval	20, 21, 22, de 9 à 12 h. et de 1 h. à 4 h.	Cajarc	17, 18, de 9 à 12 et de 1 à 4 h.
Limogne	21, de 1 h. à 4 h.	Gréalou	19, de 11 h. à 4 h.
CANTON DE LAUZÈS		Larnagol	18, 19, 20, 21, 22, de 1 à 4 h.
Blars	20, 21 oct., de 12 à 4 h.	Laroque-Toirac	22, de 12 h. à 4 h.
Cabrèrets	17, 18, 19, de 9 à 12 h. et de 1 h. à 4 h.	Marcilhac	17, 18, 19, 20, de 9 à 12 h. et de 1 à 4 h.
Cras	17, de 1 h. à 4 h.	Montbrun	21, de 1 h. à 4 h.
LaUZès	18, de 9 à 11 h. et de 1 à 4 h.	St-Chels	19, 20, de 12 h. à 4 h.
Lentillac	20, 21, de 11 à 3 h.	St-Pierre-Toirac	24, de 1 h. à 4 h.
Orniac	22, 24, de 11 à 3 h.	St-Sulpice	17, 18, de 12 h. à 4 h.
Sabadel	19, de 9 à 11 h. et de 1 à 4 h.	CANTON DE FIGEAC (OUEST)	
Saint-Martin-de-Vers	21, de 1 h. à 4 h.	Bédouer	21 octobre, de 1 h. à 4 h.
Sauliac	21, 22, 24, de 12 h. à 4 h.	Lissac	22, de 1 h. à 3 h.
Sénaillac	22, de 9 à 12 h. et de 1 à 4 h.	CANTON DE LIVERNON	
Saint-Cernin	20, de 1 à 4 heures.	Assier	20 octobre, de 1 h. à 3 h.
Calvignac	24, 25, 26 oct. de 1 à 4 h.	Boussac	22, de 9 h. à 11 h.
Cénevières	17, 18, 19, de 11 à 4 h.	Brengues	17, 18, de 11 h. à 4 h.
Lugagnac	20, de 12 h. à 4 h.	Corn	24, 25, de 9 à 12 et de 1 à 4 h.
St-Martin-Labouval	20, 21, 22, de 9 à 12 h. et de 1 h. à 4 h.	Durbans	18, de 1 h. à 4 h.
Limogne	21, de 1 h. à 4 h.	Espédaillac	21, de 9 à 12 et de 2 à 4 h.
CANTON DE LIMOGNE		Grèzes	19, de 1 h. à 3 h.
Calvignac	24, 25, 26 oct. de 1 à 4 h.	Livernon	17, de 9 à 12 et de 2 à 4 h.
Cénevières	17, 18, 19, de 11 à 4 h.	Quissac	20, de 12 h. à 4 h.
Lugagnac	20, de 12 h. à 4 h.	Reilhac	22, de 1 h. à 3 h.
St-Martin-Labouval	20, 21, 22, de 9 à 12 h. et de 1 h. à 4 h.	Espagnac-St-Eulalie	19, 20, de 12 h. à 4 h.
Limogne	21, de 1 h. à 4 h.	Sonac	25, de 1 h. à 3 h.
CANTON DE LIMOGNE		St-Simon	24, de 1 h. à 4 h.
Calvignac	24, 25, 26 oct. de 1 à 4 h.	ARRONDISSEMENT DE FIGEAC	
Cénevières	17, 18, 19, de 11 à 4 h.	CANTON DE BRETENOUX	
Lugagnac	20, de 12 h. à 4 h.	Bretenoux	20 octobre, de 2 h. à 4 h.
St-Martin-Labouval	20, 21, 22, de 9 à 12 h. et de 1 h. à 4 h.	Prudhomat	18, 19, de 12 h. à 4 h.
Limogne	21, de 1 h. à 4 h.	St-Michel-Loubéjou	17, de 12 h. à 4 h.
CANTON DE LIMOGNE		CANTON DE CAJARC	
Calvignac	24, 25, 26 oct. de 1 à 4 h.	Carayac	20 octobre, de 2 à 4 h.
Cénevières	17, 18, 19, de 11 à 4 h.	Cadriou	17, de 1 à 4 h.
Lugagnac	20, de 12 h. à 4 h.	Cajarc	17, 18, de 9 à 12 et de 1 à 4 h.
St-Martin-Labouval	20, 21, 22, de 9 à 12 h. et de 1 h. à 4 h.	Gréalou	19, de 11 h. à 4 h.
Limogne	21, de 1 h. à 4 h.	Larnagol	18, 19, 20, 21, 22, de 1 à 4 h.
CANTON DE LIMOGNE		Laroque-Toirac	22, de 12 h. à 4 h.
Calvignac	24, 25, 26 oct. de 1 à 4 h.	Marcilhac	17, 18, 19, 20, de 9 à 12 h. et de 1 à 4 h.
Cénevières	17, 18, 19, de 11 à 4 h.	Montbrun	21, de 1 h. à 4 h.
Lugagnac	20, de 12 h. à 4 h.	St-Chels	19, 20, de 12 h. à 4 h.
St-Martin-Labouval	20, 21, 22, de 9 à 12 h. et de 1 h. à 4 h.	St-Pierre-Toirac	24, de 1 h. à 4 h.
Limogne	21, de 1 h. à 4 h.	St-Sulpice	17, 18, de 12 h. à 4 h.
CANTON DE LIMOGNE		CANTON DE FIGEAC (OUEST)	
Calvignac	24, 25, 26 oct. de 1 à 4 h.	Bédouer	21 octobre, de 1 h. à 4 h.
Cénevières	17, 18, 19, de 11 à 4 h.	Lissac	22, de 1 h. à 3 h.
Lugagnac	20, de 12 h. à 4 h.	CANTON DE LIVERNON	
St-Martin-Labouval	20, 21, 22, de 9 à 12 h. et de 1 h. à 4 h.	Assier	20 octobre, de 1 h. à 3 h.
Limogne	21, de 1 h. à 4 h.	Boussac	22, de 9 h. à 11 h.
CANTON DE LIMOGNE		Brengues	17, 18, de 11 h. à 4 h.
Calvignac	24, 25, 26 oct. de 1 à 4 h.	Corn	24, 25, de 9 à 12 et de 1 à 4 h.
Cénevières	17, 18, 19, de 11 à 4 h.	Durbans	18, de 1 h. à 4 h.
Lugagnac	20, de 12 h. à 4 h.	Espédaillac	21, de 9 à 12 et de 2 à 4 h.
St-Martin-Labouval	20, 21, 22, de 9 à 12 h. et de 1 h. à 4 h.	Grèzes	19, de 1 h. à 3 h.
Limogne	21, de 1 h. à 4 h.	Livernon	17, de 9 à 12 et de 2 à 4 h.
CANTON DE LIMOGNE		Quissac	20, de 12 h. à 4 h.
Calvignac	24, 25, 26 oct. de 1 à 4 h.	Reilhac	22, de 1 h. à 3 h.
Cénevières	17, 18, 19, de 11 à 4 h.	Espagnac-St-Eulalie	19, 20, de 12 h. à 4 h.
Lugagnac	20, de 12 h. à 4 h.	Sonac	25, de 1 h. à 3 h.
St-Martin-Labouval	20, 21, 22, de 9 à 12 h. et de 1 h. à 4 h.	St-Simon	24, de 1 h. à 4 h.